

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE TRANSACTION VENTE ET LOCATION

Tarifs applicables au 28 août 2024

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 100000 € : 8 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 5000 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 100001 € et 150000 € : 6.5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 150001 € et 250000 € : 6 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 250001 € et 550000 € : 5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 550001 € : 4 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Dans le cadre d'une délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux du titulaire du mandat initial.

Avis de valeur : 120 € TTC.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

10% TTC du prix de vente

avec une rémunération forfaitaire minimale de 5000€ TTC

GESTION LOCATIVE

Honoraires mensuels de gestion	6.90% H.T des sommes encaissées
Frais d'ouverture de dossier	30.00€ TTC
Garantie loyers impayés	2.50% TTC du montant du loyer

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

LOCATION À USAGE D'HABITATION (LOI DU 6 JUILLET 1989)

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Non facturés.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

10 % TTC de 12 mois de loyer annuel hors charges.

Honoraires à la charge du locataire :

8 TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

Société PAJ IMMO , EURL au capital de 10 000,00 € - Siège social : Centre Commercial Casamanche 325 avenue de l'Europe 62780 CUCQ - RCS Boulogne sur mer n° 901.476.051 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 6207 2021 0000 0000 0006 délivrée par CCI DE LITTORAL HAUTS DE FRANCE

Garant : SMA SA COURTAGE , 8 rue Louis Armand CS71201 - Paris Cedex 15